

Contexte :**Le crédit d'impôt pour personnes handicapées**

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) a été annoncé par le gouvernement canadien dans le budget 2007 et est entré en vigueur l'année suivante. À l'instar du Régime enregistré d'épargne-études, les fonds accumulés dans un CIPH ne sont pas imposés jusqu'à ce qu'ils soient retirés, et sont alors considérés comme un revenu.

Pour les Canadiens admissibles dont le revenu est inférieur à 91 831 \$, le gouvernement contribue des fonds aux CIPH par le biais de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité. Pour la première tranche de 500 \$ versés au CIPH, le bénéficiaire reçoit 3 \$ pour chaque dollar versé en cotisation. Pour la tranche suivante de 1 000 \$, le bénéficiaire reçoit 2 \$ pour chaque dollar versé en cotisation. La subvention maximale pour une année est de 3 500 \$, et la subvention maximale à vie est de 70 000 \$.

Les Canadiens à faible revenu et à revenu modeste sont aussi admissibles au Bon canadien pour l'épargne-invalidité. Ce bon n'est pas lié aux contributions faites par les bénéficiaires et fournit jusqu'à 1 000 \$ par année (selon le revenu familial), avec une limite à vie de 20 000 \$.

De nombreux Canadiens ont versé plus de 50 000 \$ dans leur CIPH et, à cause de la période d'attente prescrite, personne à ce jour n'a encore pu effectuer de retraits de leur CIPH.

L'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées est un prérequis au CIPH, et de nombreux adultes parmi les centaines de personnes atteintes de diabète de type 1 qui se sont vu refuser ce crédit depuis mai ont déjà été avisées qu'elles devront fermer leur CIPH et que le gouvernement se réappropriera jusqu'aux trois quarts de la valeur accumulée dans ces comptes.

Ces Canadiens vulnérables pourraient perdre les dizaines de milliers de dollars qu'ils ont épargnés pour couvrir leurs dépenses médicales extraordinaires. Le récent changement aux règles effectué par l'Agence du revenu du Canada laisse de nombreux Canadiens atteints de diabète de type 1 sans les ressources nécessaires pour gérer leur maladie à l'avenir.

- 30 -

RENSEIGNEMENTS:**FRDJ:**

Chloé Roussel
Spécialiste des communications bilingues
nationales

croussel@jdrf.ca

Tél.: 647.789.2459

Cell.: 647.459.7833

Diabète Canada:

Sherry Calder
Senior Manager, Marketing &
Communications

sherry.calder@diabetes.ca

Tél.: 902-453-3529

Cell.: 902-210-1799

**DIABÈTE
CANADA**

FRDJ AMÉLIORER
DES VIES.
GUÉRIR
LE DIABÈTE
DE TYPE 1.